



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Interventions de fédérations de chasseurs dans le milieu scolaire

Question écrite n° 38007

Texte de la question

M. Dimitri Houbron attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur les interventions des fédérations de chasseurs dans le milieu scolaire. M. le député rappelle que la convention signée fin octobre 2019 entre la Fédération nationale des chasseurs et l'Agence française pour la biodiversité (AFB), devenue l'Office français de la biodiversité (OFB), précise que le fonds pour la biodiversité a été institué pour des actions, il cite, « concourant directement à la protection et à la reconquête de la biodiversité ». Il déplore, cependant, le fait que cette convention ait ouvert la possibilité de soutenir des actions en matière d'éducation, une voie éloignée de l'esprit initial de la loi, qui visait des actions concrètes sur le terrain (aménagements, restaurations, créations de mares, plantations de haies...). M. le député constate que des fédérations de chasseurs profitent de cet effet d'aubaine pour investir le monde scolaire. Il complète ce constat par le fait que la fédération régionale des chasseurs d'Île-de-France aurait, dans une missive adressée à des établissements scolaires franciliens, usurpé le logo de l'OFB sans son accord. Il ajoute que cette missive, certainement pour justifier l'intervention des chasseurs dans les écoles, fait mention d'une convention avec l'éducation nationale qui n'aurait pas été reconduite faute de bilan pourtant exigé, et à la suite d'un constat de trop nombreuses dérives telles que des interventions contrevenant ouvertement à plusieurs principes fondamentaux de l'école de la République et particulièrement à la neutralité exigée, prosélytisme de toute nature et jusqu'au maniement d'armes. Il s'interroge sur les moyens qui permettent à ces associations cynégétiques de supporter le coût de leurs prestations, compte tenu que les promoteurs affirment que leurs interventions dans le milieu scolaire sont gratuites. Il termine son propos par le fait que le contenu de la présente question s'appuie sur les faits mentionnés par des associations de protection de la nature, faits transmis par courrier aux ministères de la transition écologique et celui de l'éducation nationale. À cet effet, il lui demande de lui indiquer comment cette situation a pu se produire et s'il compte engager des actions, et lesquelles, pour éviter qu'elle se reproduise.

Données clés

Auteur : [M. Dimitri Houbron](#)

Circonscription : Nord (17^e circonscription) - Agir ensemble

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38007

Rubrique : Chasse et pêche

Ministère interrogé : [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 avril 2021](#), page 3200

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)